

LIVRET D'ACCUEIL

Lieu de Vie et d'Accueil LES JARDINS DE DENIS



LVA Les Jardins de Denis

831, Chemin du Mas Saint Jean
30250 AUBAIS

☎: 04 66 88 00 12

@: accueil@hubertpascal.org

**FONDATION
HUBERT-PASCAL**



Fondation Hubert Pascal

318, rue des Costières, 30 900 Nîmes

☎: 04 66 23 06 00

@: accueil@hubertpascal.org

Le mot d'accueil de l'équipe

Vous êtes accueilli(e) au sein du Lieu de Vie & d'Accueil Les Jardins de Denis.

Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous remercions de votre confiance. Tous les membres de l'équipe s'efforceront de rendre votre séjour agréable.

Dans cette perspective, nous avons le plaisir de vous remettre ce livret d'accueil qui a été conçu pour répondre au mieux à vos questions et à vos préoccupations.

Il vous permettra de faire connaissance avec Les Jardins de Denis.

Sommaire

Mot d'accueil de l'équipe.....	2
Les membres de l'équipe	3
Présentation des Jardins de Denis	4
La vie collective, les locaux	5
L'accompagnement au projet individuel.....	8
La personne de confiance.....	8
Nos partenaires.....	8
Nos activités.....	9
Autres services.....	9
Vos droits et vos devoirs.....	10
Plan d'accès et du site	11
Mes notes.....	12

Ce livret d'accueil a été élaboré afin de vous permettre de vous repérer dans le lieu et de comprendre son fonctionnement en synthétisant vos principaux droits, mais également vos devoirs.

Les membres de l'équipe



Nicolas MERON

Directeur de
l'Association



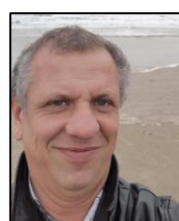
**Séverine
HAVELANGE**

Monitrice
Educatrice



Céline MEYRUEIX

Accompagnante
Educatif et Social,
Monitrice d'Atelier



**Ludovic
HEROUT**

Moniteur
d'Atelier



**Sandrine
TAILLEFER**

Accompagnante
Educatif et Social,
Monitrice d'Atelier



**Laurent
SALVADOR**

Accompagnant
Educatif et Social,
Moniteur d'Atelier



Benoît DELAFOND

Moniteur d'Atelier



**Francis
MICHE**

Chef de Ser-
vice Educatif



**Claire
DESHONS-
CORREIA**

Cadre de
Santé
(Intervenant sur l'en-
semble de
L'Association)

L'équipe du Lieu de Vie Les Jardins de Denis est à ce jour composée de 7 Permanents, assurant 24h/24 et 7j. /7 le bon fonctionnement du lieu et votre encadrement.

L'établissement accueille régulièrement des stagiaires en cours de formation et/ou un service civique qui partagent également votre quotidien.

Présentation des Jardins de Denis

Le Lieu de Vie & d'Accueil **Les Jardins de Denis** est géré par l'Association **Hubert-Pascal**.

Il s'agit d'un lieu ouvert, où vous avez la liberté d'aller et venir sur le village, dans le respect de règles préalablement définies.

Vous êtes ici chez vous, même s'il s'agit d'un « chez-vous » provisoire et particulier, dans la mesure où vous allez le partager avec 10 autres personnes pour une durée limitée.

Une orientation « Foyer de Vie » ou « Lieu de Vie » prononcée par la M.D.P.H., est nécessaire pour que vous puissiez être accueilli(e) sur le Lieu.

Le projet du lieu de vie repose essentiellement sur votre capacité à vivre en collectivité et la construction d'un projet de vie à plus long terme, cohérent avec vos aspirations et capacités.

L'approche communautaire au travers du « **Vivre et Faire ensemble** », est un des fondements du projet. L'idée étant, que la taille humaine du lieu de vie permet, grâce à la présence continue de professionnels, d'instaurer une stabilité dans votre quotidien.

Le projet s'appuie sur l'utilisation et la mise en valeur de vos compétences, pour construire un projet de vie.

Vous participerez en parallèle et selon vos capacités, à l'ensemble des activités assurant le bon fonctionnement du Lieu de Vie. Ces activités sont axées autour du potager, de l'entretien du lieu et des espaces verts, la préparation des repas et le soin aux animaux (chats, poulailler, moutons).

Un planning hebdomadaire réalisé avec votre participation, permet à chacun de s'inscrire et de se repérer par rapport aux activités. Pour faciliter l'organisation collective, un planning des tâches quotidiennes (mise de table, vaisselle, ménage des espaces communs, ...) est également établi et renouvelé toutes les semaines.

La notion de « **risque partagé** » est posée comme base à l'accueil.

Les familles sont toujours les bienvenues et ont la possibilité de partager les repas lors de leurs visites sur le lieu.



Concernant la vie collective

Vivre aux Jardins de Denis, c'est accepter de vivre avec d'autres personnes et de partager avec elles un espace, des temps de vie quotidienne, des activités, ...

Le fonctionnement des Jardins de Denis a été conçu pour favoriser la rencontre, persuadés que **nous avons tous à apprendre l'un de l'autre.**

Votre avis et vos idées permettent d'améliorer vos conditions d'accueil. Pour que vous puissiez nous en faire part, une rencontre mensuelle (réunion des résidents) est organisée entre l'ensemble des accueillis et un ou plusieurs membres de l'équipe.



L'action du Lieu de Vie Les Jardins de Denis s'articule autour de valeurs fondatrices de l'association Hubert Pascal dont : **Le respect** de la personne, de l'environnement et du matériel mis à disposition, **la liberté** de chacun dans ses choix,

l'égalité et le respect de vos convictions et de vos croyances, **la tolérance**, **l'entraide** et **la solidarité**.

Les locaux

Les locaux à usage privé...

Les chambres sont équipées d'un lit une place avec sommier et matelas, d'une table de chevet, d'une TV, d'un placard, d'un bureau et d'une chaise. Nous vous encourageons à personnaliser votre chambre en la décorant et en y rajoutant si vous le souhaitez, du petit mobilier.



Une clé de votre chambre vous est remise à votre arrivée. Ne perdez pas votre clé, car les frais seront à votre charge !

Dans chaque chambre, un coffre est à mis à votre disposition afin d'y déposer votre argent ou tout objet précieux.

Chacun se doit de préserver comme il se doit et quotidiennement son espace privé, si nécessaire avec l'aide et le soutien d'un permanent.

Un état des lieux de votre espace privé est réalisé lors de votre arrivée et à votre départ.

A l'exception de 2 chambres, les salles de bain sont partagées entre 2 personnes.

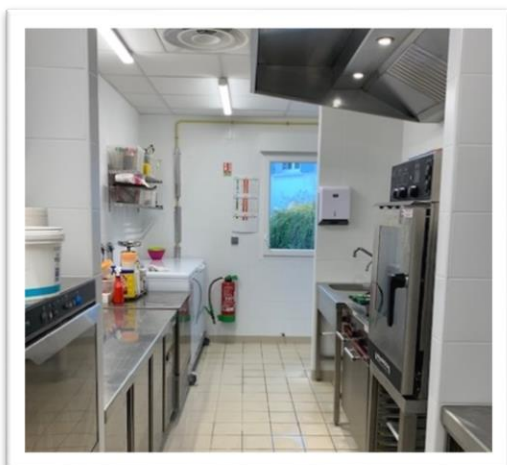
Les locaux à usage collectif...

Le salon est le lieu privilégié pour la détente et les temps de rencontre. Il est équipé d'un grand téléviseur, d'un canapé, d'un lecteur DVD et d'un ordinateur avec accès internet.



Les repas sont pris en commun dans **la salle à manger** (ou en extérieur à la belle saison). Le petit déjeuner est prévu de 8h00 à 8h30, le déjeuner à 12h00 et le dîner à 19h00. Ces horaires peuvent être modifiés en fonction de l'organisation de la journée.

La responsabilité du fonctionnement et de l'entretien de **la cuisine** revient à l'éducateur présent, ce dernier étant chargé de veiller à la bonne utilisation des appareils ménagers.



Vous êtes invité(e) à tour de rôle selon le planning établi, à participer le matin à la préparation des repas et au nettoyage des éléments de cuisine l'après-midi.

Autres locaux...

Une buanderie est attenante au salon. Un jour dans la semaine vous est attribué pour l'entretien de votre linge.

L'utilisation des lave-linges reste sous la surveillance des permanents.

Le Lieu de Vie possède **une villa** de type traditionnelle et pouvant accueillir 4 personnes (dont 2 chambres avec un lit double). Celle-ci est située sur le site même du Lieu de Vie.

Si votre projet est d'acquérir davantage d'autonomie et/ou d'accéder à terme à une solution de relogement autonome, vous pourriez y être logé. Un accompagnement éducatif à cette fin est mis en place.



Les locaux à usage professionnel comprenant 2 bureaux et une infirmerie, se trouvent dans la même bâtisse où se situent les pièces communes et la cuisine.

Les permanents possèdent également dans ce bâtiment, un studio lorsqu'ils assurent à tour de rôle, les présences nocturnes.

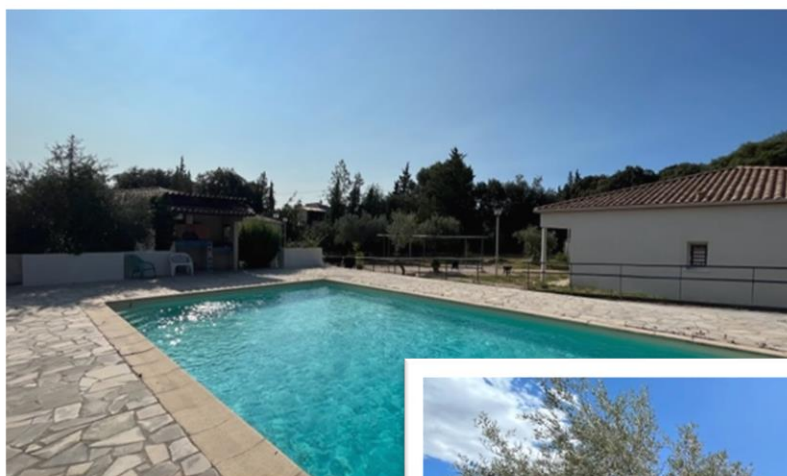
Une sonnette est installée sur la porte d'entrée des bureaux, vous permettant de pouvoir les interpeller en cas de problème durant la nuit.

Les espaces extérieurs...

Les Jardins de Denis disposent d'un terrain exploité de 7000 m², dont un jardin potager et des espaces verts, que chacun se doit d'entretenir et d'embellir durant les temps d'activités.

Des animaux accompagnent notre quotidien et demandent à être aimés et soignés.

Face à la Villa, une grande terrasse accueille **une piscine** de 12 mètres de long sur 6 mètres de large et d'une profondeur de 2,7 mètres. Son utilisation ne peut se réaliser qu'en la présence des professionnels du Lieu de Vie en possession du Brevet de Surveillant de Baignade.



L'accompagnement dans la réalisation de votre projet individuel

Le Lieu de Vie Les Jardins de Denis est un lieu de transition dans votre parcours, vous permettant avec l'aide de l'équipe éducative, de réfléchir et de mettre en œuvre votre projet personnel, qu'il soit professionnel, de logement ou autre.

Cet accompagnement individualisé se doit être le plus adapté possible à vos attentes et besoins.

Votre référent(e) sera garant(e) de la mise en œuvre par l'équipe éducative, de votre projet personnalisé.

A cette fin, des stages sur d'autres types d'établissements peuvent également vous être proposés.

Vous serez associé(e) à toute décision concernant votre accompagnement. Pour vous permettre de donner votre avis, tous les éléments vous seront parlés et expliqués. Nous nous devons d'être à l'écoute de vos besoins, souhaits et désirs et votre participation et implication dans la réalisation de votre projet est requise.

L'équipe ainsi que des partenaires bien spécifiques et repérés, vous soutiennent dans la gestion de vos traitements et de vos suivis médicaux.

La personne de confiance

Vous pouvez choisir une personne de confiance, sans que cela soit une obligation.

La loi donne en effet le droit à toute personne majeure accueillie dans une structure sociale ou médico-sociale, de désigner une personne de confiance qui, si elle le souhaite, vous accompagnera dans vos démarches afin de vous aider dans vos décisions.



Nos partenaires

L'action des Jardins de Denis s'inscrit dans un travail de partenariat étroit avec essentiellement :

- ✓ Les membres de votre famille, si vous en émettez le désir,
- ✓ Les représentants légaux (familles ou organismes de tutelle),
- ✓ Des institutions du secteur sanitaire (hôpitaux & cliniques, la pharmacie, le CMP de Sommières, médecins libéraux, cabinet infirmiers, ...),
- ✓ Des institutions du secteur social (organismes de formation professionnelle, Centres Médico Sociaux, ...),
- ✓ Des services et associations (salle de musculation, médiathèque, Bibliothèque, cinémas, le Sport Adapté du Gard, le SAVS Loisirs et la Maison Kétanou de l'Association Hubert-Pascal, commerçants locaux, ...).

Nos activités et accompagnement à la participation

En règle générale, votre inscription dans le tissu socioculturel local est privilégiée et bien entendu facultative. Elle reste relative à vos désirs et à vos besoins mais se doit d'être en corrélation avec vos potentialités et/ou votre état de santé.

Votre participation à ces activités se déroulant à l'extérieur du Lieu de Vie, peut faire l'objet d'un accompagnement spécifique, notamment en matière de transport.

Le programme du SAVS Loisirs géré par l'Association Hubert Pascal vous sera présenté et remis, libre à vous de vous y inscrire.

Autres services...



Appels téléphoniques

Vous pouvez recevoir ou passer des appels téléphoniques du bureau après concertation avec les membres de l'équipe. Vous êtes néanmoins invité à posséder un téléphone portable.



Courriers & colis

Votre courrier est déposé quotidiennement le jour de réception dans une bannette à votre nom, située dans la salle commune. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous aider à le lire.



Multimédia

Un ordinateur avec une connexion internet situé dans la pièce commune, est également à votre disposition.

Vos droits et vos devoirs

J'ai le droit...

- au respect de ma dignité et de mon intégrité
- au respect de ma vie privée
- à l'information
- de m'exprimer librement
- d'être protégé(e) contre les agressions physiques ou verbales et de signaler si je suis victime de menaces ou maltraité(e)
- d'exercer librement ma religion
- d'aller et venir librement

Ces droits sont définis par la
« charte des droits et des libertés
de la personne accueillie »



Et également le devoir...

- de respecter les personnes et leur vie privée
- de ne pas être violent(e) verbalement ou physiquement envers les résident(e)s et les professionnels
- de prendre soin de moi en ayant une hygiène et une tenue correcte
- de respecter les lieux et le matériel
- de participer à l'ensemble des activités propres au Lieu de Vie et à ses tâches collectives (service, cuisine, entretien des locaux et espaces extérieurs) selon les plannings établis.

Ces devoirs sont définis par
le « règlement de fonctionnement »

Accès au lieu de vie

En voiture

De l'Autoroute A9, prendre la sortie de Gallargues-le-Montueux, puis prenez la direction du village d'Aigues-Vives, pour ensuite prendre la direction de Aubais via la D142.

Le Lieu de Vie se situera sur votre gauche à 2 Kms après Aigues-Vives. Il est nécessaire de prendre le Chemin de Toutasor en premier lieu sur quelques mètres, pour ensuite arriver au N° 831, Chemin du Mas St. Jean.

En Train

Prendre le TGV Méditerranée jusqu'à Nîmes, puis le TER jusqu'à la gare de Lunel (34). Compter 20 minutes environ de voiture de Lunel jusqu'au Lieu de Vie.

En autocar

Prendre la ligne 136 de la Compagnie des transport LIO en gare routière de Nîmes et descendre à l'arrêt « Transformateur » sur la D142 entre Aubais et Aigues-Vives.

En avion

Le village d'Aubais se situe est à environ 40 minutes de voiture de l'aéroport « Méditerranée » de Montpellier.



[illegible]